

Les décisions

- Budget 96, DBM n°4, créances irrécouvrables IUT, subventions, frais de dossiers
- Création d'un groupe de réflexion en pédagogie
- Statuts : faculté des sports, service des relations internationales
- Habilitations 96 et 97
- Conventions AIP, lycées
- Personnalités extérieures du conseil de l'ISIV
- Demandes de subventions FEDER, DATAR, INTERREG II
- Extension de l'IEMN.

Devenir des diplômés

Melle Mette, du service d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle, présente le rapport de synthèse sur le devenir des diplômés des universités de l'académie de Lille. (Comparaison entre les enquêtes de mars 88 et 93).

Les conclusions de ce rapport (disponible au SUAQIP) font apparaître un certain pessimisme pour l'insertion des diplômés qui quitteront les universités à la fin des années 90 : la croissance du nombre des bacheliers, la création de 2 nouvelles universités, et l'offre régionale d'emploi qualifiés risquant d'être nettement insuffisante, pourraient entraîner d'une part une hausse du chômage régional pour une partie des diplômés et d'autre part un départ du Nord-Pas de Calais des diplômés les plus qualifiés.

Budget 1996

Avant d'aborder le projet de budget 96 de l'université, C. Camion présente le projet de budget du ministère : il progresse, comme en 95, de 4,5 %, avec un effort plus important en faveur de l'aide sociale et des conditions de vie des étudiants (+ 8 %).

Le projet de budget global de l'université pour 1996 est de 135.141.024 F (+ 13,7 %) au sein duquel celui des services généraux progresse de 27,5 % en raison notamment, précise oralement C. Camion, de l'intégration des lignes maintenance, recherche, de l'augmentation des charges liées à la mise en service de nouveaux bâtiments, du nouveau taux de la TVA...

R. Soenen regrette que ces précisions ne figurent pas dans le document présenté aux conseillers.

F. Morel fait remarquer que le volume important d'heures complémentaires (80.000 h Etat et 50.000 h Université) traduit le déficit considérable de postes enseignants.

Ce projet de budget est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions.

DBM n° 4

A l'unanimité, les conseillers approuvent la décision budgétaire modificative n°4.

Créances irrécouvrables

A l'unanimité sont déclarées irrécouvrables cinq créances émises par le service formation continue de l'IUT, pour un montant total de 149.300 F.

Subventions

A l'unanimité le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes : 90.000 F pour le fonctionnement du VUC - 20.000 F pour la section aviron du VUC - 50.000 F pour l'association sportive - 7.000 F à la COOFEV (Coopérative de la fédération des étudiants de Valenciennes) - 31.250 F HT à VAL and CIE (achat de guides du Valenciennois).

D'autres subventions pourront être attribuées, sous réserve de l'envoi d'un dossier plus complet, à : amicale du personnel - FEV - Trois quarts de pouce et TVC (après évaluation des activités) - A.E. de l'ISIV - les mardis de l'économie solidaire.

Le conseil approuve également, à l'unanimité, les subventions attribuées par les composantes ISTV , 50.000 F - IUT, 57.750 F - Faculté de droit, 21.450 F - IPAG, 5.000 F - ILLA, 160.000 F dont 100.000 F pour les Presses du Septentrion - ENSIMEV, 57.500 F - Total des subventions des composantes : 351.700 F.

Groupe pédagogie

Etudiant le devenir de l'Institut de formation et de recherche en pédagogie (IFOREP), le Conseil avait décidé, lors de la séance du 12 octobre 1995, de confier à la commission "pédagogique et prospective" présidée par P. Petit, l'examen approfondi de cet institut.

Cette commission s'est réunie le 10 novembre 1995 et a donné ses conclusions dans un rapport qui a été présenté au conseil des études et de la vie universitaire du 18 novembre 1995.

Leurs propositions sont :

- le rattachement des activités existantes de l'IFOREP au CEPPEPES (service commun de formation continue)
- la création d'un groupe de travail pour définir les objectifs pédagogiques, les acteurs et la structure pour réaliser les actions.

Le conseil décide à l'unanimité (moins une abstention et une voix contre) la création de ce groupe de travail qui sera composé de :

- un spécialiste en sciences de l'éducation : Mme Abdallah-Pretceille
- Richard Dorobisz (IFOREP)
- le président de l'association Promosciences : J.M. Raviart
- les directeurs de composantes
- des membres du CEVU : R. Torguet, J. Defrenne,
- le vice-président, chargé de la pédagogie, P. Petit.

F. Morel demande à ce que Mme Escarabajal - De Rudder fasse partie du groupe.

Statuts

À l'unanimité, moins une abstention, les projets de statuts créant une faculté des sciences et des métiers du sport (FSMS) sont approuvés.

Les statuts du service commun des relations internationales ont dû être modifiés en raison de l'obligation de créer un conseil de gestion, chargé de préparer la politique de l'université dans ce domaine. Ces projets sont adoptés à l'unanimité.

Frais de dossier

Pour le DEUG STAPS :

à l'unanimité, le conseil fixe à 250 F le montant des frais annexes de dossier.

Pour le DEET (diplôme européen d'études technologiques) :

à l'unanimité, moins une voix contre, le conseil fixe à 250 F le montant des frais de dossiers et à 3.000 F celui des frais d'inscription.

Habilitations

Les demandes d'habilitation à délivrer de nouveaux diplômes pour les années 96/97 et 97/98 doivent être déposées au ministère pour le 15 décembre 1995.

Les nouvelles formations demandées sont présentées par P. Petit :

à l'Institut des Sciences et Techniques de Valenciennes :

IUP GE2I :

- demande de réhabilitation pour les mentions existantes de l'IUP GE2I :
 - . automatisation intégrée et systèmes hommes-machine et
 - . électronique et traitement du signal
- mentions
 - télécommunications (96)
 - automatisation intégrée et sûreté de fonctionnement (96)
- DESS technologies et méthodes de l'aide à la décision (96)
- DESS ergonomie industrielle (96)

à l'Institut des Lettres, Langues et Arts :

- Licence et maîtrise en espagnol (97-98)
- DEUG sciences humaines, mention géographie (97)
- Licence pluridisciplinaire : lettres et histoire, lettres et langues (96)

à la faculté de droit, d'économie et de gestion :

DESS développement local et économie solidaire (demande de transformation d'un diplôme d'université, créé cette année, en DESS) (96)

à l'Institut Universitaire de Technologie :

DNTS (diplôme national de technologie spécialisée - bac + 3) (96) :

- conception et fabrication assistée par ordinateur
- management de la production
- automatisme à maintenance intégrée

DUT par apprentissage (96) :

- génie électrique et informatique industrielle
- techniques de commercialisation

DUT (année spéciale) : gestion des entreprises et des administrations (96)

Adaptation locale du programme national en "Environnement Industriel" de la formation dispensée dans le département Organisation et Gestion de la Production.

Les demandes d'habilitations et de réhabilitation sont approuvées à l'unanimité.

Conventions AIP

R. Soenen précise qu'il existe actuellement en France 7 ateliers inter-établissement de productique (AIP), rattachés chacun à une école d'ingénieurs ou à une université et fonctionnant avec de nombreux établissements partenaires.

Les AIP ont le projet de développer leurs activités en direction de l'entreprise virtuelle, de la téléformation et des relations internationales.

Pour atteindre ces objectifs, ils envisagent de créer un comité national de coordination des AIP, structure juridique qui permettra de signer avec le ministère une convention quadriennale de développement des AIP.

A l'unanimité, le conseil approuve les deux projets de convention : "comité national de coordination des AIP" et "convention quadriennale de développement des AIP".

Conventions lycées

P. Petit indique qu'avec la publication de nouveaux textes qui régissent l'organisation et le fonctionnement des classes préparatoires aux grandes écoles, il est nécessaire d'actualiser les conventions qui prévoient les modalités d'accès des élèves des classes préparatoires de certains établissements à l'université de Valenciennes.

Une convention cadre est proposée. Cette convention serait accompagnée d'un avenant pour tenir compte des spécificités des enseignements dispensés dans les classes préparatoires et à l'université.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de convention cadre.

Des avenants pour les filières, élaborés avec les instituts concernés, préciseront les modalités de dispense selon les spécificités des diplômes :

- . langues étrangères appliquées (lycées Wallon, St Jean de Douai, Chatelet de Douai)
- . lettres langues et civilisations étrangères (lycées Watteau, Chatelet)
- . histoire (lycées Watteau et Chatelet)

. lettres modernes (lycées Watteau et Chatelet)
. scientifiques et technologiques (lycées Wallon, Hainaut, Chatelet, Notre Dame de Grâce à Maubeuge)

Y. Ravalard souhaite que l'article 7 du projet d'avenant des filières scientifiques et technologiques soit réexaminé car sa rédaction offre un choix trop restreint aux élèves des classes préparatoires.

Conventions internationales

A l'unanimité, le conseil approuve les projets d'accords de coopération avec l'université du Québec à Trois-Rivières (relations initiées par l'EIGIP) et l'université de Glasgow (relations initiées par l'ISIV).

ISIV

A l'unanimité le conseil approuve le projet de nomination de 7 personnalités extérieures au conseil de gestion de l'institut supérieur industriel de Valenciennes (ISIV) : MM. Demuynck, Druel, Favre, Jachna, Jaeck, Lecocq, Nicolas.

Interreg II

A l'unanimité (moins une abstention) le conseil autorise le président à présenter le projet Interreg II "Atelier européen de production multimédia". Ce projet est interne à l'ILLA (dans le texte, ajouter Hainaut-Cambrésis après université de Valenciennes ; remplacer le mot laboratoires par structures).

Demandes de subventions

Le conseil approuve à l'unanimité les demandes de subventions pour les projets de développement et d'expérimentation de nouveaux services pour la recherche et le transfert de technologie. Ces projets concernent les opérations autoroutes de l'information (projet sélectionné par le comité interministériel) et réseau NOROPALE.

Les subventions sont demandées au FEDER (0,8 MF et 1,230 MF) et à la DATAR (0,320 MF).

Informations et Questions diverses

- Une commission hygiène et sécurité : sera mise en place d'ici avril 1996

- Extension du LAMIH

Le directeur du département d'opto-acousto-électronique (DOAE) de l'IEMN s'étonne que le projet d'extension du LAMIH ne corresponde pas au projet initial et craint qu'il ne compromette l'extension du DOAE.

Le vice-président chargé des constructions lui répond que la réglementation en matière de sécurité incendie imposait ce choix qui ne compromet en aucun cas l'extension du DOAE, puisque le bâtiment GILIS (locaux préfabriqués) disparaîtra.

A la demande de Marc Gazalet, le conseil décide que le terrain occupé actuellement par le bâtiment préfabriqué GILIS sera réservé pour une éventuelle extension du DOAE (32 voix pour, 2 abstentions, 3 conseillers ne participant pas au vote).

Etaient présents :

Personnalités extérieures : MM. Delquignies et Szymusiak,

Collège A : Mme Abdallah-Pretceille - MM. Angué, Castelain, Frohly, Mairesse, Malvache, Massy, Soenen, Thierry,

Collège B : Mmes Camion, Levin, MM. Delhaise, Desrumaux, J. Gazalet, Gremillet, Morel, Naturel, Roger,

Collège AITOSS : Mme Cleuet, Melle Ameye, MM .R. Bury, Duez, Haine, Kaczmarek,

Collège des usagers : Melle Lecutier, MM. Boudy, Durand,

Membres de droit : MM. Tournier (Président), Mennequier (Secrétaire général), Van Ceulebroeck (Agent comptable),

Membres invités : MM. Etienne, Fréville, Nogacki, Petit, Ravalard, Vaillant,

Excusé : M. Legendre.

Ont donné pouvoir : M. Parent à M. Szymusiak,
MM. Richez et Guillaume à M. Delquignies,
M. Horling à M. Thierry,
MM. Desseaux et Del Campo à M. Desrumaux,
Melles Hansenius et Pernak à Melle Lecutier.